

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Révisé
au
Moniteur
belge
26016723Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**26 JAN. 2026****Grefte**
Le greffierN° d'entreprise : **0828 714 946****Nom**(en entier) : **Out and Out Chemistry**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Salette 15, 5600 Neuville****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises par écrit du 18 décembre 2025

L'actionnaire unique de la Société, conformément à l'article 5:85 du Code des sociétés et des associations (« CSA »),

PREND ACTE de la démission du mandat d'administrateur de Vincent Tadino, cette démission prenant effet ce jour.

DÉCIDE de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Charles Kumps ;
- Madame Catherine Vandendorre ; et
- Monsieur Henri de Romrée,

faisant tous élection de domicile au siège de la Société ;

DÉCIDE, en outre, que les mandats de Monsieur Charles Kumps, Madame Catherine Vandendorre et Monsieur Henri de Romrée expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2028.

DÉCIDE que le mandat de ces administrateurs sera exercé à titre gratuit.

PREND ACTE des déclarations des administrateurs selon lesquelles (i) ils ne sont pas sujets à une quelconque interdiction de gérer au sens de la loi du 4 mai 2023 relative au registre central des interdictions de gérer, (ii) aucune juridiction d'un État membre de l'Espace économique européen n'a prononcé une condamnation à une interdiction similaire à une des interdictions visées à l'article 6 de la loi précitée, et (iii) qu'il n'existe dès lors aucun motif de refus de leurs nominations aux fonctions d'administrateurs de la Société.

DÉCIDE d'octroyer une procuration à chaque administrateur de la Société, à B-Docs BV, ayant son siège à rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et à Arnaud Coibion, Jérémy Filbiche et Coralie Mencik, ainsi qu'à chaque employé et chaque avocat de Linklaters LLP, ayant son siège à rue Brederode 13 à 1000 Bruxelles, avec le pouvoir d'agir seul ou d'agir conjointement et de se substituer l'un à l'autre, afin de représenter la Société pour accomplir les formalités administratives auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de l'entreprise et toutes autres formalités liées aux résolutions ci-dessus.

Pour extrait analytique,

Coralie Mencik
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2026 - Annexes du Moniteur belge